

Sainte-Thérèse, le 11 juin 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 3 942 575 et
3 942 576, propriétaire 9430-8855 Québec Inc.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 13 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

Lot 3 942 575

1. Rapport d'inspection du 29 septembre 2014, 17 pages
2. Lettre du 24 février 2015, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous informons que pour la compagnie 9430-8855 Québec inc. ainsi que pour le lot 3 942 576, le ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (20)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-09-29 Heure d'arrivée : 17 h 19 Heure de départ : 18 h 05
Inspecteur : Bruno Roberge Accompagné de : -----

N° intervention : 300906927 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-15-01-03110-03 N° du rapport d'inspection : 401207211
N° demande : 200407648 Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : H-PL / Mont-Tremblant / Location Miller, voisin au 355 ch. Roi du Nord / Vérifier le bien-fondé de la plainte du 19 août 2014 concernant des travaux à des fins commerciales dans un cours d'eau, un lac et un milieu humide.

Lieu inspecté
Nom du lieu : Lot 3 942 575 du cadastre du Québec à Mont-Tremblant
Nom usuel du lieu : Lot 3 942 575 du cadastre du Québec à Mont-Tremblant
N° du lieu : X2152527 Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté : Lot 3 942 575 du Cadastre du Québec
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,097660000000:-74,547455000000

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Placements Jean Miller inc.	Propriétaire	169, Route 117, C. P. 4689 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1	Y2051562

Conditions météo
Généralement nuageux, environ 10 degrés Celsius

Personnes rencontrées SO
Plainte SO
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 22 Nombre de photos annexées au rapport : 13
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Bruno Roberge avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\robbr02\7430-15-01-03110-03\2014-09-29
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Croquis des lieux
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Photos Annexe 1 : Atlas SAGO Annexe 2 : Google Earth 2014-08-01 Annexe 3 : Google Earth 2013-07-13

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le CCEQ a reçu une plainte le 19 août 2014 concernant des travaux à des fins commerciales dans un cours d'eau, un lac et un milieu humide. Suite à la réception de la plainte, le chef d'équipe par intérim en poste à ce moment a contacté la municipalité de Mont-Tremblant qui nous a communiqué les photos 1 à 3 du présent rapport.

3 Description de l'inspection

J'arrive sur le lieu d'inspection. Du point GPS A, j'observe une étendue d'eau libre d'une profondeur que j'évalue à moins d'un mètre, sans couvert végétal, sous une ligne d'électricité d'Hydro Québec (HQ), et je prends les photos 4 à 8.

Je me rends à la limite ouest de l'étendue d'eau libre et je prends les points GPS B et C.

Au point GPS B, je constate que la végétation à l'extrémité nord de l'étendue d'eau est essentiellement constitué d'*Alnus rugosa* (FACH¹) et de *Larix laricina* (FACH). La végétation prédominante arbustive et arborescente typique des milieux humides à cet endroit indique qu'il s'agit d'un marécage. Je constate qu'un travail de coupe de végétation a été réalisé récemment à cet endroit (photos 9 et 10).

Je me rends ensuite au point GPS D. De part et d'autre du chemin, je constate que des travaux de coupe de végétation ont été réalisés à cet endroit aussi (photos 11 à 13). Dans le boisé situé juste au nord du chemin sur lequel a été pris le point GPS, je fais un sondage du sol avec une tarière. J'observe un refus à 10 centimètres. Lorsque je retire la tarière, il reste 10 centimètres de matière organique dans la tarière. Il n'y a pas d'eau qui apparaît dans le trou laissé par la tarière, ni d'odeur de sulfure d'hydrogène (œuf pourri) qui s'en dégage. On ne peut ainsi considérer qu'il s'agit d'un sol hydromorphe. Je note alors la végétation prédominante de chaque côté du chemin. Il s'agit de *Larix laricina* (FACH), de *Solidago* sp. (NI²), de *Picea glauca* (NI), d'*Abies balsamea* (NI), et de *Rubus idaeus* (NI). C'est donc une végétation prédominante de milieu terrestre qui se trouve à cet endroit. Je n'observe pas de système racinaire hors du sol ou peu profond, ni aucun indice primaire ou secondaire mentionné à l'annexe 5 du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Il s'agit ainsi d'un milieu terrestre à cet endroit.

Sur le lieu d'inspection, je n'observe aucun lit d'écoulement avec des rives naturelles caractéristique d'un cours d'eau, ni aucun plan d'eau de plus de 2 mètres de profondeur caractéristique d'un lac.

En regardant le site, à part les travaux de coupe de végétation, il n'y a pas de travaux apparents. J'observe des traces de machinerie et de VTT ayant circulé (photo 5), mais aucun indice évident permettant de dire s'il y a eu du remblai, ou du déblai.

Fin de l'inspection, je quitte le lieu.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Le Registre foncier du Québec indique que le propriétaire du lot 3 942 575 du cadastre du Québec à Mont-Tremblant (le lieu d'inspection) appartient à Placements Jean Miller Inc.

Le Registre des entreprises du Québec indique que Placements Jean Miller Inc. est immatriculée depuis le 29 mars 1995.

J'ai consulté la cartographie du logiciel Arc GIS 10.2 et de l'Atlas SAGO. Le logiciel Arc GIS 10.2 indique la présence potentielle d'un milieu humide sur le lieu d'inspection (source : SIEF 2009) (Voir croquis), sans toutefois préciser de quel type de milieu humide il s'agit. L'Atlas SAGO indique la présence potentielle d'une tourbière bog, d'une tourbière fen et d'un marais non différencié, en plus de lacs et de cours d'eau (Annexe 1).

Le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* définit un étang comme étant un « milieu humide dont le niveau d'eau en étiage est inférieur à 2 m. Il y a présence de plantes aquatiques flottantes ou submergées ainsi que de plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie du milieu.

Les étangs temporaires, souvent appelés mares vernaies ou étangs forestiers, sont peu profonds (< 1 m), isolés et généralement alimentés en eau par les précipitations, l'eau de fonte des neiges ou la nappe phréatique. Ils retiennent l'eau stagnante au printemps pour une période d'environ deux mois, puis s'assèchent au cours de l'été. Étant donné l'absence de poisson, ils favorisent les espèces adaptées aux cycles d'inondation et de sécheresse récurrents, telles les salamandres et certaines espèces de grenouilles ».

¹ FACH : signifie que la plante a comme statut hydrique pour les espèces vasculaire du Québec méridional, facultative de milieu humide.

² NI : signifie que la plante a comme statut hydrique pour les espèces vasculaire du Québec méridional, non indicatrice de milieu humide.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Bien que l'étendue d'eau observée n'ayant pas de couvert végétal, elle peut être considérée comme un étang temporaire, donc un étang au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En consultant Google Earth, il est observable que des travaux ont été faits à l'ouest immédiat de l'étang temporaire, après le 1^{er} août 2014 (Annexe 2). Alors qu'il y avait de la végétation à cet endroit le 1^{er} août 2014, la végétation était absente lors de l'inspection du 29 septembre 2014.

Google Earth montre également que la ligne d'HQ remonte à au moins 2009. Toujours selon Google Earth, l'étang temporaire n'était pas apparent en date du 13 juillet 2013 (Annexe 3). Il semble y avoir eu des perturbations dans le secteur, mais impossible de déterminer précisément quels types de perturbations avec les données disponibles.

J'ai appelé à la municipalité de Mont-Tremblant pour savoir s'il y a une intervention de leur part dans cette situation, et si oui, quelle est elle. L'inspectrice municipale me dit qu'elle a demandé un arrêt des travaux. Elle ajoute qu'HQ a aussi fait arrêter les travaux, car le terrain où ils ont été faits est une servitude d'HQ. Le terrain est à zonage agriculture et foresterie. Les classes d'usage permises sont agriculture, pisciculture, ferme, foresterie, sylviculture et habitation unifamiliale. L'intervenant lui a dit qu'il veut simplement prendre du sable. Elle lui a dit que ça prend un permis pour tout remblai ou déblai.

J'ai appelé Jean Miller, propriétaire de Placements Jean Miller inc. **art. 53-54** à plusieurs reprises pour savoir quels sont les travaux qui ont été faits et dans quel but, mais je n'ai obtenu aucune réponse, ni aucun retour d'appel.

La note d'instruction 09-08 mentionne que « les travaux, dont la liste suit, réalisés à des fins de production, de transport et de distribution d'électricité ou de télécommunication, sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un étang, un marais, un marécage ou une tourbière, sont soustraits à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu du second alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement si un avis a été signifié 15 jours au préalable à la direction régionale (LQE) (...) 3. *Travaux de déboisement et d'égagement visant à assurer le périmètre de sécurité d'une emprise de ligne existante ou relocalisée* ».

J'ai communiqué avec Josée Goupil, conseillère en environnement, Direction Plans et soutien opérationnel, pour Hydro-Québec TransÉnergie. Le 30 mai 2014, elle avait envoyé au chef de division de la DGAER des Laurentides, un avis des travaux d'entretien de la végétation observés lors de l'inspection. Elle m'informe qu'un technicien forestier d'HQ a été témoin d'événements sous la ligne d'HQ au lieu d'inspection, et elle me donne ses coordonnées pour que je puisse communiquer avec lui.

J'appelle alors le technicien forestier d'HQ, Simon Beaudoin. Il m'explique qu'en passant près du lieu d'inspection (en août ou en septembre 2014), il entendait de la machinerie travailler sous la ligne d'HQ. Puisque ça prend une autorisation d'HQ pour faire des travaux sous une ligne d'électricité à haute tension, il arrête, et il constate que quelqu'un retire le top soil à l'ouest de l'étang avec un bulldozer identifié Location Jean Miller. Il se présente à la personne qui opère le bulldozer pour demander s'il a une autorisation. C'est un employé de Jean Miller qui l'informe qu'il n'a pas d'autorisation. Le technicien forestier d'HQ dit à cet employé qu'il ne peut faire de travaux sans autorisation, parce qu'il y a des fils sous terrain, et lui demande alors de cesser les travaux. L'employé appelle Jean Miller pour l'informer de la situation. Ce dernier se présente donc sur place. M. Miller dit au technicien forestier d'HQ qu'une dame était passé le voir la veille, parce qu'il empiétait sur son terrain avec le bulldozer. M. Miller dit qu'il veut planter des arbres et vendre des terrains.

J'ai appelé le plaignant, et il me confirme que la bande de végétation, qui se situe à l'extrémité nord de l'étang, continuait sur toute la longueur de la rive ouest de l'étang en allant vers le sud. Ce qui confirme l'information de l'orthophotographie de Google Earth du 1^{er} août 2014 et celle du technicien forestier d'HQ. Cependant, rien n'assure avec prépondérance de preuve que cette bande de végétation était constituée de végétation hydrophile.

Qui

Placements Jean Miller inc.

Quoi

Travaux d'excavation potentiellement dans un marécage sans certificat d'autorisation.

Quand

Août 2014

Où

Sur le lot 3 942 575 du cadastre du Québec à Mont-Tremblant

Comment

Avec un bulldozer

5 Conclusion

Lors de cette inspection, bien qu'il y ait présence de milieux humides sur le lieu d'inspection, les éléments d'information disponible ne permettent pas de conclure avec prépondérance de preuve qu'il y a eu des travaux dans un milieu humide ou hydrique. Je n'ai constaté aucun manquement.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés




SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre à l'intervenant pour l'informer de la présence de milieux humides sur son terrain.

Rédigé par : Bruno Roberge

Signature : 

Date de signature : 2015-02-04

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Mylène Bruneau

Fonction : chef d'équipe
Secteur hydrique, agricole, pesticides et municipal

Signature : 

Date : 2015-02-13

Commentaires :

Section « Vérifications du rapport d'inspection » du chef d'équipe :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

Transmettre une lettre.



1. Photo transmise par la municipalit  d'un bulldozer et d'une partie de la zone des travaux (photo 2.JPG).



2. Photo transmise par la municipalit  d'une partie de la zone des travaux (photo 3.JPG).



3. Photo transmise par la municipalit  d'une partie de la zone des travaux (photo 4.JPG).



4. Une partie du lieu d'inspection (IMG_0372 (Medium).jpg)



5. Une étendue d'eau libre sans couvert végétal. (IMG_0373 (Medium).jpg)



6. L'étendue d'eau libre sans couvert végétal vue d'un autre angle (IMG_0374 (Medium).jpg).



7. L'étendue d'eau libre sans couvert végétal vue d'un autre angle (IMG_0375 (Medium).jpg).



8. L'étendue d'eau libre sans couvert végétal vue d'un autre angle (IMG_0376 (Medium).jpg).



9. De la coupe de végétation au point GPS B (IMG_0378 (Medium).jpg).



10. De la coupe de végétation au point GPS B (IMG_0377 (Medium).jpg).



11. De la coupe de végétation au point GPS D (IMG_0379 (Medium).jpg).



12. De la coupe de végétation au point GPS D (IMG_0381 (Medium).jpg).



13. De la coupe de végétation au point GPS D (IMG_0382 (Medium).jpg).

Croquis des lieux



LÉGENDE :

- Point géoréférencé
- 1 no de la photo et angle de prise de vue
- Milieu humide

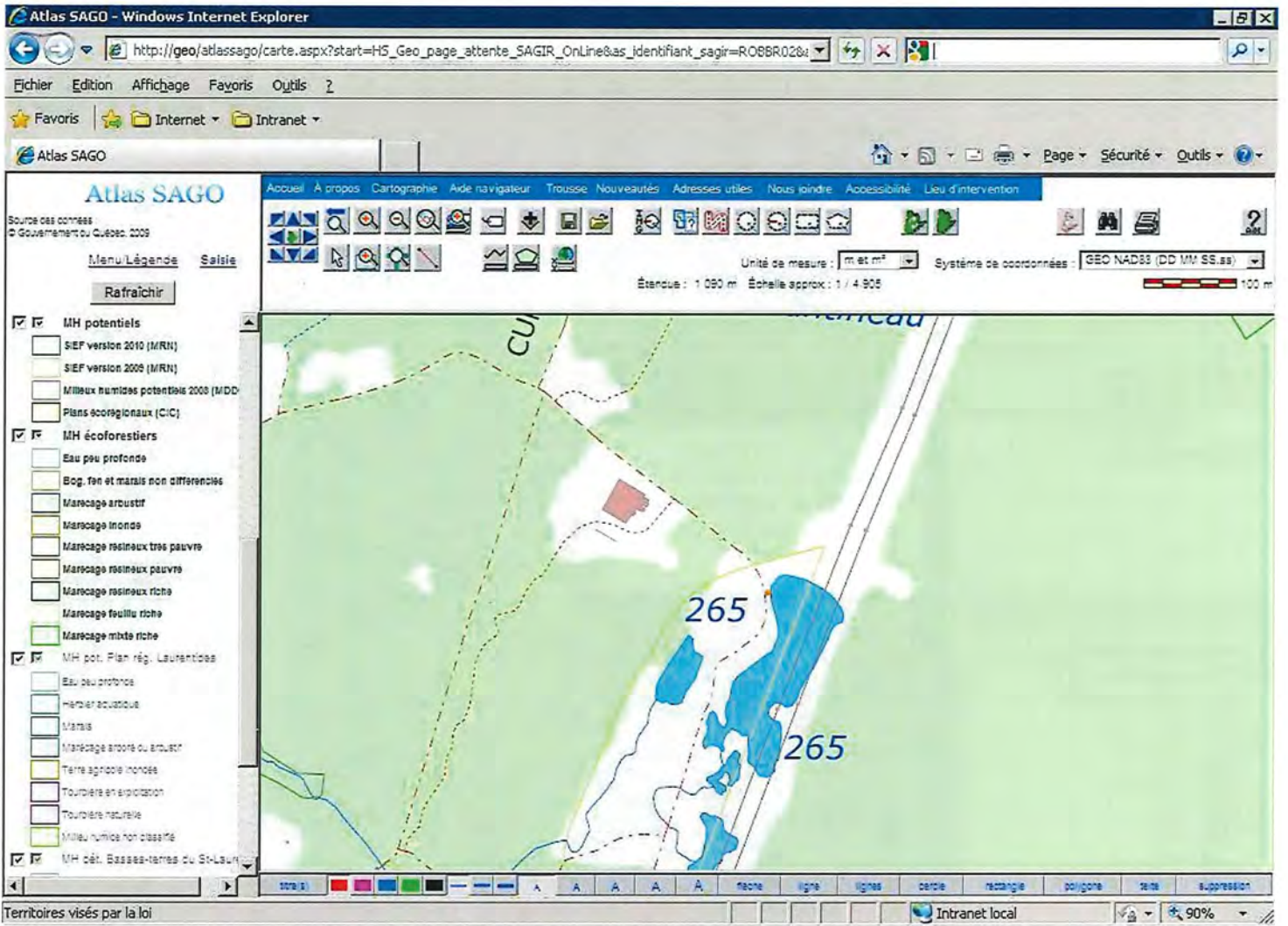
Échelle : Mètres

Source des données :
 Données géométriques : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, © Gouvernement du Québec
 Données géographiques : © Gouvernement du Québec
 ou © Commission d'hydrologie de la Rivière
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2021.

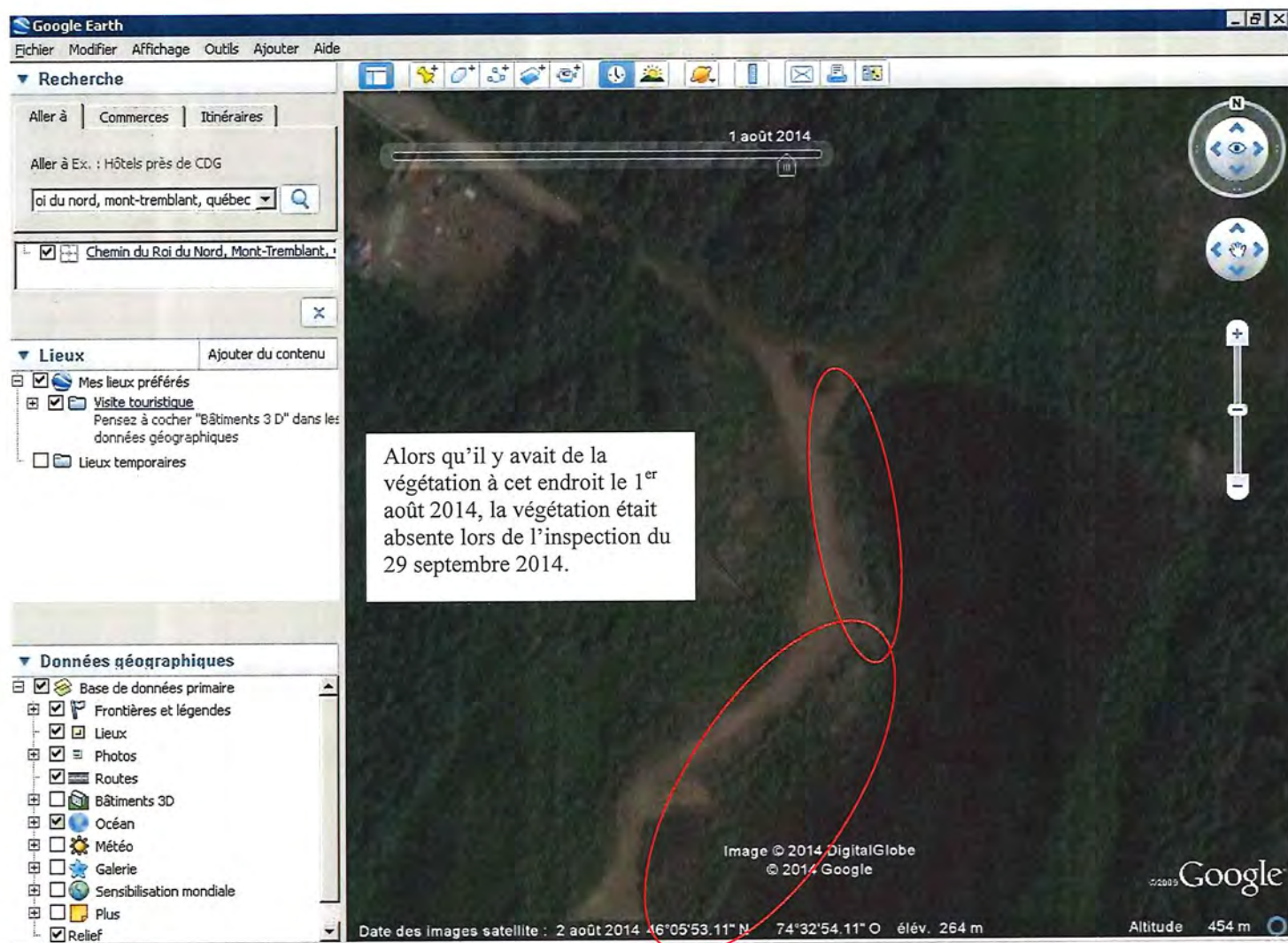
Réalisa par Bruno Robitaille

Ministère
 du Développement durable,
 de l'Énergie et des Ressources
 et de la Lutte contre les
 changements climatiques
Québec

Annexe 1
Atlas SAGO



Annexe 2
Google Earth







Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2014-12-09 08:36:16

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1144313062
Nom	PLACEMENTS JEAN MILLER INC.

Adresse du domicile

Adresse	169, ROUTE 117, C.P. 4689 MONT-TREMBLANT (QUÉBEC) J8E1A1
---------	--

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-29
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-29
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1991-04-25 Constitution
Régime constitutif	CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985) c. C-44

Régime courant

CANADA : Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R.C. (1985) c. C-44

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2007-03-26
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2013-06-28 2012
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2014	2015-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2013	2014-07-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	7215
Activité	Sociétés de portefeuille (holdings)
Précisions (facultatives)	COMPAGNIE DE PLACEMENT (HOLDINGS)

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	MILLER, JEAN
Adresse	323 ch. Claude-Lefebvre Mont-Tremblant (Québec) J8E1G3 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	MILLER, JEAN
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	323 ch. Claude-Lefebvre Mont-Tremblant (Québec) J8E1G3 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-03
Déclaration annuelle 2011	2012-08-23
Déclaration annuelle 2010	2011-07-04
État et déclaration de renseignements 2009	2010-07-16
État et déclaration de renseignements 2008	2009-07-16
Déclaration annuelle 2006	2008-11-17
Avis de défaut	2008-09-08
État et déclaration de renseignements 2007	2008-07-16
Déclaration modificative	2007-03-26
Déclaration annuelle 2005	2006-03-21
Déclaration annuelle 2004	2005-09-22
Avis de défaut	2005-06-09
Déclaration annuelle 2003	2004-01-17
Déclaration annuelle 2002	2002-12-02
Modification correction / Acte de régularisation	2002-04-02
Déclaration annuelle 2001	2002-01-28
Déclaration annuelle 2000	2000-11-09
Déclaration annuelle 1999	2000-02-03
Déclaration annuelle 1998	1999-02-12
Déclaration annuelle 1997	1998-03-23
Déclaration annuelle 1996	1996-12-11
Déclaration annuelle 1995	1995-11-24
Déclaration d'immatriculation	1995-03-29

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1991-04-25

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
PLACEMENTS JEAN MILLER INC.		1991-04-25		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.



© Gouvernement du Québec

Sainte-Thérèse, le 24 février 2015

Placements Jean Miller inc.
169, Route 117, C. P. 4689
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1A1

N/Réf. : 7430-15-01-03110-03
401225033

**Objet : Présence de milieux humides sur le lot 3 942 575 du cadastre du Québec
à Mont-Tremblant**

Mesdames,
Messieurs,

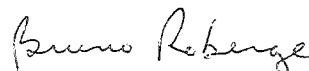
Lors de l'inspection réalisée le 29 septembre 2014 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté la présence de milieux humides sur le lot 3 942 575 du cadastre du Québec à Mont-Tremblant dont vous êtes propriétaire.

Nous vous informons que des autorisations sont nécessaires avant d'entreprendre des travaux dans un milieu humide en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est de votre responsabilité de faire caractériser la propriété, de vous informer et de respecter les lois et règlements en vigueur.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Bruno Roberge au numéro de téléphone 450 433-2220, poste 324 ou à l'adresse courriel bruno.roberge@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner un ou des manquements constatés.

BR/br



Bruno Roberge, inspecteur
Secteurs